

ÉPIDÉMIE Grippe A : l'assurance voyage remise en question

ÉPIDÉMIE Grippe A : l'assurance voyage remise en question

Les contrats

d'annulation rapatriement ordinaires couvrant rarement les épidémies, les tours-opérateurs et les assureurs ont élaboré en urgence des options H1N1. Un touriste français, ayant contracté le virus H1N1 début août en Grèce, s'est trouvé contraint d'organiser lui-même son rapatriement sanitaire le 11 septembre, après avoir été soigné sur place au centre hospitalier de Patras, dans le Péloponèse. Coût : environ 20 000 euros. Ayant payé son voyage par carte bancaire, il bénéficiait d'une assurance rapatriement et soins assortie des exclusions habituelles, comme la guerre, les accidents nucléaires et... les épidémies, quelles qu'elles soient (l'épidémie correspondant à un seuil de 165 cas pour 100 000 habitants). La grippe A ayant été déclarée pandémie mondiale, Europ Assistance a clôturé son dossier une fois le diagnostic établi, sans le ramener en France. L'incident a incité les voyagistes à proposer le plus rapidement possible à leurs clients des assurances voyages supplémentaires couvrant la grippe A. La réflexion était d'ailleurs déjà engagée. Le Syndicat national

des agents de voyage (Snav) a organisé une réunion sur la prise en charge de la grippe A à Paris, le 2 septembre. En accord avec leurs assureurs, plusieurs voyagistes ont convenu de lever l'exclusion d'épidémie pour le virus H1N1 pendant quelques mois. Le surcoût pour le voyageur est variable. Le Club Med remboursera en cas d'annulation pour cause de H1N1 sans supplément de prix ni franchise, mais seulement dans le cadre de son contrat « Écran total ». Il s'agit d'une formule d'assurance assez chère, puisqu'elle coûte de 30 à 105 euros en fonction du prix du forfait. Nouvelles Frontières et TUI réclament un supplément de 10 euros minimum sur un contrat d'assurance annulation multirisque pour l'option H1N1. L'Européenne d'assurances a préparé une option H1N1 coûtant 1 % du prix du voyage, en plus des 3,5 % à régler pour l'assurance annulation-rapatriement de base, soit un total de 4,5 %. Ce qui fait tout de même 31,50 euros pour un billet à 700 euros. Personne, pour le moment, n'est capable d'évaluer l'ampleur de l'épidémie à venir. Dans le doute, voyagistes et assureurs se couvrent. En plus de leurs prix relativement élevés, les assurances H1N1 sont assorties de franchises

parfois très importantes. Elles vont jusqu'à 20 % du prix du voyage, avec un minimum de 100 euros chez Nouvelles Frontières. Sachant que le H1N1 est seulement une épidémie parmi des dizaines envisageables, on n'ose imaginer les conditions tarifaires d'une assurance annulation-rapatriement les couvrant toutes, sans exception... Ou plutôt, si. Un courtier propose depuis longtemps des contrats sans exclusion d'épidémie. Il s'agit d'Avi International. Son contrat dit « Routard » est facturé à 22 euros par semaine de vacances jusqu'à 50 ans, et 33 euros entre 51 et 60 ans. Il existe sous forme « Light » à 8 euros la semaine pour des vacances dans l'Union européenne. De là à penser que les autres assureurs ont la main un peu lourde dans la facturation du H1N1...

UFC-Que Choisir